



N° RPPS

N° national

Département d'inscription

N° attribué dans le département

IDENTITÉ

Je soussigné(e) : Mme M.

Nom de naissance : Nom d'usage :

Nom d'exercice :

Prénom : Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Tél : Mail :

Vous demande de bien vouloir procéder à **ma radiation du tableau de l'Ordre** pour le motif suivant :

Je pars exercer en Nouvelle-Calédonie **Date de prise d'effet de radiation souhaitée :** / /

Nom de la structure et adresse de ma dernière activité :

1 - Date de début : / /

Date de fin : / /

Type d'activité* :

*Préciser si salariée, hospitalière, PMI ou libérale.

Nom de la structure et adresse de l'activité envisagée en Nouvelle-Calédonie :

2 - Date de début : / /

Date de fin : / /

Type d'activité* :

*Préciser si salariée, hospitalière, PMI ou libérale.

VOUS SOUHAITEZ EXERCER EN NOUVELLE-CALÉDONIE

1^{ère} étape

À réception de la demande, le Conseil national va vérifier :

- Que vous avez bien clôturé vos activités.
- **La date à laquelle vous souhaitez que votre radiation prenne effet.** Cette date ne peut être antérieure au jour de votre demande de radiation. Si dans le formulaire vous n'avez pas précisé la date de prise d'effet de sa radiation, dans ce cas la date enregistrée est celle de réception de votre demande de radiation.

Une fois ces vérifications faites, le Conseil national :

- Vous adresse un mail d'accusé de réception de la demande de radiation. Ce mail est accompagné de votre certificat de radiation. La date de prise d'effet de la radiation renseignée sur le certificat sera celle indiquée dans le formulaire ou à défaut la date de réception de votre demande de radiation.
- Adresse un mail d'information au conseil départemental duquel vous avez demandé votre radiation. Ce mail indique au conseil départemental qu'il doit acter la radiation et l'inscrire dans un procès-verbal.
- Adresse votre dossier au Conseil de l'Ordre des sages-femmes de Nouvelle-Calédonie, comportant la copie recto verso du présent document, la copie de votre certificat de radiation ainsi qu'un récapitulatif des informations relatives à votre situation professionnelle enregistrées dans nos fichiers.

2^{ème} étape

Vous devez prendre directement contact avec le Conseil de l'Ordre des sages-femmes de Nouvelle-Calédonie en vue de votre inscription au tableau de l'Ordre de ce territoire (obligatoire pour exercer dans les TOM).

Conseil de l'Ordre des sages-femmes de Nouvelle-Calédonie

Président : Monsieur Thierry CORRE

45 B rue du Port Despointes

Immeuble le Kaori

Faubourg Blachot

98800 Nouméa – Nouvelle-Calédonie

Mail : ordre.sagesfemmes.nc@gmail.com – téléphone : +687 74 87 33

3^{ème} étape

Dans le cas où vous souhaiteriez revenir exercer en France métropolitaine ou dans les DOM, il faudra vous radier du Conseil de l'Ordre des sages-femmes de Nouvelle-Calédonie puis vous inscrire dans le département de votre lieu d'exercice en adressant au Conseil national, 3 mois avant le début de votre nouvelle activité :

- Le formulaire de demande d'inscription au tableau de l'Ordre (accessible sur notre site internet),
- La déclaration sur l'honneur de non-enregistrement (accessible sur notre site internet),
- Le certificat de radiation du Conseil de l'Ordre des sages-femmes de Nouvelle-Calédonie,
- L'attestation de paiement de votre cotisation ordinaire.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations figurant ci-dessus.

Fait à :

le : / /

Signature